

DÉCHETTERIES

Dès le 1^{er} janvier 2024, il faudra une carte d'accès

CARTE GRATUITE

La Communauté d'Agglomération de Cambrai compte six déchetteries. Leur accès est réservé aux habitants des 55 communes de la CAC. Pour contrôler cet accès, les règles changent à partir du 1^{er} janvier 2024.

Pourquoi un contrôle est mis en place ?

Chaque année, le budget consacré à l'élimination des déchets augmente. Ce budget est financé par les impôts collectés auprès des habitants. L'accès aux déchetteries est réservé uniquement aux habitants de l'Agglo de Cambrai, pourtant certains habitants des communes limitrophes outrepassent leur droit et déposent leurs déchets chez nous. À la fin, c'est l'Agglo qui paie même pour les déchets non-issus du territoire. Pour contrôler l'accès, une carte gratuite est mise en place dès le 1^{er} janvier 2024.

Comment obtenir cette carte d'accès ?

Pour l'obtenir il faut remplir deux conditions :
être habitant de l'une des 55 communes de la CAC et faire la demande sur le site www.agglo-cambrai.fr.

En quelques clics et en joignant son justificatif de domicile de moins de six mois, il est possible de faire la demande de carte d'accès.

Attention, il est important de faire votre demande avant le 30 septembre 2023
pour obtenir votre carte d'accès avant le 1^{er} janvier 2024

L'envoi des cartes se fait par courrier. Vous les recevrez dans le courant du mois de décembre. Pour les demandes faites après le 30 septembre 2023, la Communauté d'Agglomération de Cambrai ne garantit pas que l'utilisateur recevra sa carte d'accès avant le 1^{er} janvier 2024.

Quels sont les changements ?

Aucun changement n'est prévu concernant le règlement des déchetteries :

La quantité maximale acceptée est de 2m³ par jour par foyer.
Le dépôt des ordures ménagères et déchets fermentescibles est strictement interdit.

Les six déchetteries restent gratuites pour les particuliers.
Pour les professionnels, il est nécessaire de présenter une carte d'accès. Les dépôts de gravats, bois, encombrants et déchets verts leur sont facturés 30€ le mètre carré. Sans la carte d'accès, à partir du 1^{er} janvier 2024, il sera impossible de vous rendre à la déchetterie.

www.agglo-cambrai.fr



BLÉCOURT



CAMBRAI



IWUY



MARCOING



NEUVILLE-SAINT-RÉMY



THUN L'ÉVÊQUE